

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 17 mai 2024

DCS10-2024

Le 17 mai 2024, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice
: 72

Quorum requis : 36

Présents : 47

Pouvoirs : 6

Votants : 53

Excusés : 12

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, Mme Clara DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSELA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Marc LECERF), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Christian LE BAS (pouvoir à Mme Florence BOULAY), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Henri GIRARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(BS) 2024**

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Yannick GERNY, M. Michel LAFONT, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Micheline LECHARTIER (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET, M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Patrick MOREL

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA

BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS) 2024

Exposé :

Le Comité syndical s'est réuni le 19 janvier 2024 pour approuver le budget primitif 2024.

Le budget 2023 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif, les résultats définitifs ne n'ont alors pas été présentés. Le vote des comptes de gestion et administratif 2023 a pu être réalisé ce jour, ainsi que l'affectation du résultat 2023.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2023 soit :

- un excédent de fonctionnement : 46 982,70 €
- un excédent d'investissement : 643 630,96 €

Ainsi, le présent budget supplémentaire est proposé pour établir le budget équilibré en section fonctionnement et en section investissement.

Proposition :

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget supplémentaire 2024, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les modifications apportées sont les suivantes, par compte :

Recettes de fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté 2023 : + 46 982,70 €

Dépenses de fonctionnement

6064 – Fournitures de petit équipement : + 982,70 €

617 – Etudes et recherches : + 46 000,00 €

Recettes d'investissement

001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : + 643 630,96 €

Dépenses d'investissement

202 – Frais doc urbanisme + 199 000,00 €

2031 – Frais d'études + 191 073,96 €

2181 – Install gén, agencements et aménagements + 199 000,00 €

21838 – Mat de bureau et informatiques : + 42 557,00 €

21828 – Matériel de transport : + 4 000,00 €

21848 – Mobilier : + 8 000,00 €

Il est rappelé que le budget primitif a été voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opération d'équipement.

Il est précisé que le budget 2024 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été*

évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

La vue d'ensemble du budget supplémentaire 2024 est la suivante :

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - Syndicat Mixte Caen Métropole	BS	2024
--	----	------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	BP + DM	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	82 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	77 000,00	0,00	0,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	5 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
74	Dotations et participations	912 387,34	0,00	0,00
74718	Participations Etat - Autres		0,00	0,00
7472	Participations régions	100 000,00	0,00	0,00
7473	Participations départements		0,00	0,00
74748	Participations autres communes	798 387,34	0,00	0,00
747888	Autres	14 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		994 387,34	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		994 387,34	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		994 387,34	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER 2023	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	46 982,70
-	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 982,70

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - Syndicat Mixte Caen Métropole

BS 2024

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	BP + DM	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	171 700,00	46 982,70	46 982,70
00622	Fournitures non stockées - Carburants	1 300,00	0,00	0,00
00632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00
0064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 500,00	982,70	982,70
0068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
011	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00
0132	Locations immobilières	28 000,00	0,00	0,00
014	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00	0,00
01551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
0156	Maintenance	4 000,00	0,00	0,00
0161	Primes d'assurances multirisques	6 000,00	0,00	0,00
0168	Autres primes d'assurance	29 000,00	0,00	0,00
017	Etudes et recherches		46 000,00	46 000,00
0182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00	0,00
0184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
0185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	0,00	0,00
0188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
0231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
0234	Réceptions	8 000,00	0,00	0,00
0236	Catalogues et imprimés	6 300,00	0,00	0,00
0238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 000,00	0,00	0,00
0248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	200,00	0,00	0,00
0251	Voyages, déplacements et missions	7 000,00	0,00	0,00
0261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00
0262	Frais de télécommunications	4 800,00	0,00	0,00
027	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
0281	Concours divers (cotisations...)	13 000,00	0,00	0,00
02878	Remboursements de frais à des tiers	22 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	563 557,00	0,00	0,00
0218	Autre personnel extérieur	45 000,00	0,00	0,00
0332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
0336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	5 000,00	0,00	0,00
0338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	800,00	0,00	0,00
04111	Personnel titulaire - Rémunération principale	148 000,00	0,00	0,00
04112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	5 800,00	0,00	0,00
04113	Personnel titulaire - NBI	1 500,00	0,00	0,00
04118	Personnel titulaire - Autres indemnités	66 000,00	0,00	0,00
04131	Personnel non titulaire - Rémunérations	155 000,00	0,00	0,00
04138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	4 000,00	0,00	0,00
0451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 000,00	0,00	0,00
0453	Cotisations aux caisses de retraite	54 000,00	0,00	0,00
0454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	0,00	0,00
0456	Versement au F.N.C. du supplément familial	2 000,00	0,00	0,00
0458	Cotisations aux autres organismes sociaux	600,00	0,00	0,00
0475	Médecine du travail, pharmacie	1 557,00	0,00	0,00
0488	Autres	17 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	225 187,34	0,00	0,00
05741	Subventions de fonctionnement aux ménages		0,00	0,00
05748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	225 087,34	0,00	0,00
05888	Autres charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	960 444,34	46 982,70	46 982,70
66	Charges financières (b)	500,00	0,00	0,00
0615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - Syndicat Mixte Caen Métropole

BS 2024

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	BP + DM	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 443,00	0,00	0,00
2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	7 226,00	0,00	0,00
28031	Amort. frais d'études	15 242,00	0,00	0,00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	5 220,00	0,00	0,00
28058	Amort. autres immobilisations incorporelles		0,00	0,00
281628	Amort. autres matériels de transport	4 287,00	0,00	0,00
281638	Amort. autre matériel informatique	1 341,00	0,00	0,00
281648	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	127,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 443,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		33 443,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et créées)		35 443,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2023

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

643 630,96

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

643 630,96

Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole - 14 - Syndicat Mixte Caen Métropole

BS 2024

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	BP - DM	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	28 000,00	380 073,98	380 073,98
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	1 000,00	159 000,00	159 000,00
2031	Frais d'études	26 500,00	191 073,98	191 073,98
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 443,00	263 667,00	263 667,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000,00	159 000,00	159 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 000,00	4 000,00	4 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 443,00	42 557,00	42 557,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	8 000,00	8 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		36 443,00	643 630,98	643 630,98
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		36 443,00	643 630,98	643 630,98
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		36 443,00	643 630,98	643 630,98

RESTES A REALISER 2023

0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPÉ

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

643 630,98

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2 ;

Vu les statuts du pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale réunie le 6 mai 2024 ;

Considérant le budget primitif voté le 19 janvier 2024 en Comité syndical ;

Considérant le report du résultat voté le 17 mai 2024 en Comité syndical ;

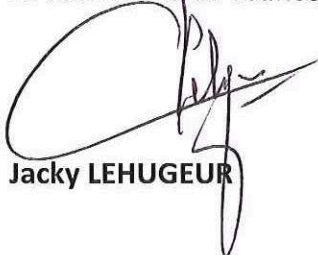
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIT** qu'il sera transmis au préfet et à la trésorerie.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Jacky LEHUGEUR



Le Président,



Joël BRUNEAU